



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 03/06/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 10
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 12
- Convocation du : 26/05/2026

Délibération n°2026-06-77

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECOND ETAGE DU BÂTIMENT OCCUPE PAR LA DIRECTION MUTUALISEE DES RESSOURCES HUMAINES AFIN D'ACCUEILLIR LA DIRECTION MUTUALISEE DES SYSTEMES D'INFORMATION

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de juin à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M. Jean-Claude MAES			X
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS			X
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING	X		
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Liliane PASSE-COUTRIN		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MALADIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Marie-Galante de poursuivre le déploiement et l'installation des services communautaires ;

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de la réorganisation de ses services, la Communauté de Communes prévoit des travaux de réhabilitation du deuxième étage du bâtiment de la DMRH afin d'y déplacer la direction mutualisée des systèmes d'information (DSI).

Actuellement, le directeur est installé au siège de la CCMG. L'espace disponible ne permet pas d'accueillir le futur technicien qui sera placé sous sa responsabilité, de stocker et tester le

matériel informatique (écrans, ancien ordinateur, etc.). Les aménagements prévus permettront notamment de créer :

- Un banc de test du matériel informatique,
- Une salle sécurisée de stockage du matériel,
- Des bureaux accueillant l'équipe DMSI,
- Une salle de réunion ou de formation.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 60.000 € HT. Ils sont éligibles à un financement DETR à hauteur de 80%.

En raison de la période électorale et afin de pouvoir répondre à l'appel à projet commun DETR/DSIL dans les délais (du 10 mars 2026 au 30/04/2026), la CCMG a présenté une demande d'aide financière selon le plan de financement ci-dessous, à travers une lettre d'intention :

Financier	Montant HT	Taux
DETR	48 000,00 €	80 %
Fonds propres	12 000,00 €	20 %
TOTAL	60 000,00 €	100 %

Dans le prolongement de l'installation du nouveau conseil communautaire et dans l'attente de l'instruction de la demande d'aide financière par les services de l'Etat, il convient de présenter ce projet à l'organe délibérant.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le programme de dépenses de l'opération de réhabilitation du second étage du bâtiment DMRH ;
- **D'APPROUVER** plan de financement de cette opération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le 09 JUIN 2026
- L'affichage le : 09 JUIN 2026

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr